

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2024**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 décembre 2024.

Étaient présents : M. Daniel ANSQUIN, Mme Christelle BIALDYGA, M. Roland FRESNE, M. Jean-Louis HERFAUT, Mme Édith LAMBERT, M. Éric LEQUETTE, M. Georges MATHYS, M. Sylvain ROY, M. Yves THOMAS, M. Philippe MASTIN, M. Valéry TROCMÉ.

Était absent excusé : Mme Ingrid FOURNIER (procuration à Mme Christelle BIALDYGA).

Étaient absents : Mme Marie-Claude GROSSEMY, M. Xavier PONTOIS.

Secrétaire de séance : M. Georges MATHYS.

Auxiliaire secrétaire : M. Valéry TROCMÉ.

Ouverture de la séance à 19h00.

Accueil des conseillers par M. le Maire.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion de conseil en date du 22 octobre 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'accident route nationale qui a détruit l'armoire ORANGE (réseau cuivre). 50 personnes sont impactées, elles seront averties afin de passer à la fibre.

Budget : décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
60632	Fournitures de petit équipement		-133.00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom		133.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le conseil, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

Convention RGPD avec le CDG62

Le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 14 avril 2016. Il est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles. Son application en droit français a été adoptée par les députés le 13 février 2018.

La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données.

Le Conseil d'Administration du CDG62 a accepté le principe de cette mutualisation par délibération du 11 juillet 2018.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire :

- à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et tous actes afférents à ce projet,

Après en avoir débattu,
Les membres du Conseil municipal :

AUTORISENT le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Pas-de-Calais et tous actes afférents à ce projet.

Pass Jeunes 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place du dispositif « Pass Jeunes » à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans en signant une convention avec la ville d'Arras et propose son renouvellement pour l'année 2025.

Il permet d'accéder de manière simplifiée à des activités de loisirs, sportives et culturelles à des tarifs préférentiels.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention
- Décide de l'offrir aux enfants de la commune à Noël sur inscription en mairie

Colis de Noël

Le conseil décide d'offrir un colis de Noël aux aînés âgés de 65 ans et plus. 34,90 € le colis. 120 personnes ont été recensées (+2 extérieures).

Distribution le 21 décembre 2024.

Fêtes et cérémonie

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 19h00.

Questions diverses

- La communauté urbaine d'Arras organise un transport pour le match de football Lens-Rennes. La commune propose d'offrir un billet (transport+entrée) à 20 jeunes de la commune âgés de 16 ans et moins.
- Vidéoprotection : un rendez-vous est prévu avec la société Eiffage le vendredi 13 décembre.
- Travaux :
 - o Supprimer une entrée à l'école
 - o Marquage sur le parking de la mairie et pose de barrières

Clôture de la séance à 20h05.

Le Maire,
M. Sylvain ROY

